



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Contact

Comité National Olympique et Sportif Français
CRDLA Sport
CRDLA-Sport@cno sf.org



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Financiers principaux



Cofinancé par
l'Union européenne



BANQUE des
TERRITOIRES



BANQUE des
TERRITOIRES



Pilotes nationaux



Historique et évolution

Le football fait irruption en France à la toute fin du XIXe siècle, principalement grâce aux Anglais expatriés, commerçants ou étudiants, qui organisent les premières parties sur les pelouses de Paris, du Havre ou encore de Bordeaux. En 1894, le Championnat de France USFSA (Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques) est lancé, bien avant la naissance d'une vraie fédération de football. Mais à l'époque, le sport est encore mal structuré, écartelé entre plusieurs fédérations sportives, avec des règles et des visions différentes. Le besoin de rassembler toutes ces forces devient pressant.

C'est le 7 avril 1919 que naît officiellement la Fédération Française de Football Association (FFFA), ancêtre direct de la FFF actuelle. Elle remplace le Comité Français Interfédéral, et s'impose comme la seule instance capable de structurer, développer et représenter le football français, tant sur le plan amateur que professionnel. Cette même année, la FFFA adhère à la FIFA. Dès lors, la France peut enfin prétendre jouer un rôle sur la scène internationale.

Etat des lieux général de la pratique

2,3 millions de licenciés, dont **250 000** femmes.

Des U6 aux vétérans en passant par les catégories jeunes, seniors et loisirs avec des formes de pratique adaptées à chaque tranche d'âge et niveau.

800 000 jeunes de moins de 18 ans, **25 000** arbitres et **400 000** bénévoles.

Répartition géographique :

13 000 clubs affiliés
22 Ligues régionales
91 Districts départementaux



La France compte près de **13 000 clubs affiliés** à la FFF, dont la très grande majorité est constituée de structures amateurs. Ces clubs représentent la base du tissu footballistique, assurant la pratique du sport sur l'ensemble du territoire, y compris dans les territoires d'outre-mer. Aux côtés de ces clubs amateurs se trouvent les clubs professionnels, encadrés par la **Ligue de Football Professionnel (LFP)**, ainsi que des clubs spécialisés dans des pratiques comme le futsal, le football loisir ou le football d'entreprise.

LES LIGUES D'OUTRE-MER



RECHERCHE PAR LIGUE ET DISTRICT



Gouvernance et structures de la discipline

Les **clubs amateurs** sont en grande majorité des **associations régies par la loi de 1901**. Ils sont dirigés par des bénévoles et leur fonctionnement repose principalement sur les cotisations des licenciés, les subventions publiques, les partenariats privés et les actions d'autofinancement.

À l'inverse, les **clubs professionnels** sont tenus d'adopter un **statut commercial (SASP ou SAOS)**. Leurs finances sont étroitement contrôlées par la DNCG (Direction Nationale du Contrôle de Gestion). Leurs recettes principales proviennent des droits de diffusion télévisée, de la billetterie, du sponsoring et du transfert de joueurs.

Le **partenariat public/privé** est essentiel au fonctionnement des clubs. L'État et les collectivités locales interviennent notamment en mettant à disposition les infrastructures sportives et en versant des subventions. Le **secteur privé**, quant à lui, soutient les clubs par le biais du sponsoring, du mécénat et de divers partenariats.

Organisation fédérale et décentralisée



La FFF supervise les compétitions nationales, les sélections, la formation, ainsi que les politiques éducatives et sociales.



Elle s'appuie, sur les **Ligues régionales** qui relaient son action à l'échelle régionale, en organisant les compétitions et en accompagnant les clubs.



Les **Districts départementaux** interviennent au plus proche du terrain, en organisant les compétitions locales et soutenant la vie associative des clubs.



Chaque club constitue la cellule de base du football français. Il est à la fois un lieu de pratique sportive, de socialisation, d'éducation et un vecteur de valeurs citoyennes.

Organisation générale des compétitions

La FFF organise des compétitions à tous les niveaux :

- Au niveau national masculin : le Championnat National 1, 2, 3 et la Coupe de France ;
- Pour les femmes : la Première Ligue Arkema, la D2 et la Coupe de France féminine ;
- En futsal : les championnats de D1 et D2 ;
- Le football loisir et scolaire complète l'offre de pratique.

À l'échelle régionale et départementale, les Ligues et Districts orchestrent les compétitions locales et le football éducatif de la catégorie U6 jusqu'aux seniors, avec un système de montées et descentes.



Les sources de revenus

1

Les principales ressources financières des clubs amateurs proviennent **des cotisations des licenciés**. S'y ajoutent les **subventions publiques** attribuées par les communes, les intercommunalités, les départements ou les régions, ainsi que par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

2

Le sponsoring privé (entreprises locales, artisans, etc.) représente une part croissante, de même que le mécénat. De nombreuses structures organisent **des événements** pour générer de l'autofinancement (tournois, buvettes, lotos, tombolas...).

3

Enfin, certaines **aides ciblées** peuvent être mobilisées pour des projets spécifiques à vocation éducative, sociale ou environnementale (fonds "Impact 2024", actions en faveur du sport féminin, etc.).

Les clubs doivent faire face à de nombreuses dépenses mais peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide.

Charges récurrentes	Aides spécifiques
- Les frais de fonctionnement courant : achat de matériel, licences, assurances. - Les coûts liés aux infrastructures : location ou entretien des installations. - Les déplacements et l'indemnisation des arbitres. - Les rémunérations éventuelles (éducateurs salariés, agents d'entretien) et les charges sociales.	- Aides de la FFF (Fonds d'Aide au Football Amateur), des Ligues et des Districts pour l'emploi, la formation, la structuration, l'engagement citoyen ou la féminisation. - Subventions ANS à travers des Projets Sportifs Fédéraux (PSF). - Soutiens de l'État et des collectivités dans le cadre du Plan 5 000 équipements ou de politiques jeunesse et emploi. - Dispositifs comme le service civique ou le Pass'Sport, qui facilitent l'inclusion et le développement de la pratique.

Emploi dans la discipline

En mars 2023, l'**Institut Emploi Formation du Football (IEFF)** a créé un service emploi et insertion professionnelle afin d'optimiser l'accès à l'emploi au sein du milieu fédéral et développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football à travers la formation. Au sein des ligues et des districts, vous trouverez des services pour vous accompagner dans vos démarches. **Des référents emplois sont présents au sein des ligues** afin de renseigner et d'orienter au mieux les clubs et éducateurs.

Les objectifs du service Emploi et Insertion professionnelle sont les suivants:

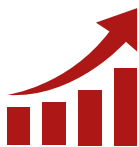
- La gestion opérationnelle du FAFA Emploi
- Le développement de l'Emploi au sein des clubs amateurs
- L'insertion professionnelle des éducateurs diplômés
- La création d'un Observatoire des Métiers et de l'Emploi du Football



**INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL**

Etat de l'emploi dans la discipline

Le football est l'un des principaux pourvoyeurs d'emploi dans le domaine du sport en France. On distingue deux grands types d'employeurs : les **clubs professionnels** et les **clubs amateurs**.



L'emploi dans le football amateur connaît une **croissance progressive**, notamment grâce aux dispositifs de professionnalisation (aides à l'emploi, formation, GE, etc.) et à la volonté des clubs d'étoffer leur encadrement technique et administratif. Toutefois, la précarité reste présente, notamment à travers les **emplois à temps partiel** ou en **CDD annualisés**.



En mai 2024, une enquête a été réalisée auprès des clubs affiliés à la FFF, visant à évaluer le nombre et le type d'emplois dans les clubs amateurs ainsi que leurs intentions de création. Celle-ci a recueilli la réponse de 11 % des clubs, avec les résultats suivants :

- **1000 clubs employeurs**, dont les 2/3, ont plus de **300 licenciés** et regroupant **3 500 salariés** dont 14% de salariés féminines ;
- **38%** de ces contrats sont des CDI à temps plein ;
- Les fonctions sportives représentent **75% des emplois** contre **25% administratives** ;
- **671 clubs** ont déclaré avoir l'intention de créer un emploi.

Sur la saison 2024/2025 : le CFA des métiers du football de l'IEFF regroupait 870 apprentis BMF ou BEF répartis dans environ 600 clubs et la FFF finançait 614 clubs dans le cadre du FAFA Emploi.



Le recours au Service Civique est très courant dans les clubs amateurs. Il permet d'engager des jeunes sur des missions d'intérêt général en lien avec la vie associative (animation, accompagnement éducatif, citoyenneté...). En 2024, on estimait à plus de 2 000 le nombre de missions de Service Civique engagées dans le football.

Exemples de métiers dans le monde du football avec le niveau de diplôme requis:

EXEMPLES DE MÉTIERS	EXEMPLES DE DIPLÔMES REQUIS
Responsable administratif d'un club de football	DEUST Animation du football, niveau Bac+2
Chargé de développement	Brevet de Moniteur de Football (BMF), DEUST Animation du football, niveau Bac+2
Responsable sportif d'un club de football	Brevet de Moniteur de Football (BMF)
Educateur/Entraîneur au sein d'un club de football amateur	Brevet de Moniteur de Football (BMF), BPJEPS/BMF
Responsable école de football	Brevet de Moniteur de Football et Diplôme Fédéral Responsable Ecole de Football
Assistant d'éducation au sein d'une section sportive	Brevet de Moniteur de Football (BMF)
Responsable technique d'un club de football amateur	Brevet d'Entraîneur de Football (BEF)
Entraîneur Formateur dans un centre de formation d'un club professionnel	Brevet d'Entraîneur Formateur de Football (BEFF)
Entraîneur de football d'une équipe professionnelle	Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football (BEPF)

Accompagnement et soutien des clubs amateurs

Politique d'accompagnement des structures territoriales

- Le Service Emploi de l'IEFF est relayé dans chacune des ligues par des référents emploi en charge d'accompagner les clubs du territoire sur le développement et la pérennisation de l'emploi ;
- Les services de la Ligue du Football Amateur déploient également un accompagnement au développement et à la structuration des clubs ;
- Enfin, plus de 300 Conseillers Techniques Départementaux ou Régionaux ont la charge de développer et animer la pratique sur les territoires ainsi que d'organiser le plan de performance fédéral à travers les formations et détectations en local.

Chiffres clés du PSF

2,7 millions€ pour **2169** projets subventionnés en 2024 soit une aide moyenne de **2 462 €** par club.



Thématiques PSF des dernières années

Le développement de la pratique féminine, du football loisir, du Foot santé, du Futsal et de l'arbitrage

La promotion du projet éducatif et du bénévolat

Le renforcement du « vivre ensemble »

La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux

La lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination





1 Le club

Se mettre au service des clubs pour mieux les accompagner au quotidien : augmentation de 50% des aides au football amateur ; simplification des normes et règlements, déploiement de nouveaux conseillers en développement dans les Districts ; organisation d'une grande conférence du football français.

2 Le sport

Favoriser le développement de toutes les pratiques, de loisirs ou compétitives, en tenant compte des évolutions des modes de vie : objectif de 500.000 licenciées et de 28.000 arbitres ; création d'une Ligue 3 professionnelle, développer les pratiques « Loisirs ».

3 Les territoires

Doter l'ensemble des acteurs du football français (clubs, ligues, districts) des moyens, structures et outils pour accompagner efficacement le développement de la pratique : Remise à plat des systèmes d'informations et informatiques ; dynamiser la politique de la formation et de l'emploi avec l'IEFF ; clarifier les rôles et compétences des instances.

4 L'économie

Renforcer davantage encore l'attractivité de la FFF et faire bénéficier les clubs, districts et ligue de la bonne santé économique de la fédération : accroître les ressources du football amateur en nouant de nouveaux partenariats, promouvoir la marque FFF, devenir un acteur et/ou partenaire majeur du Stade de France

5 L'engagement

Faire de la FFF un acteur de référence, innovant, pour permettre aux clubs ligues et districts d'aborder les grands enjeux de notre société en matière de solidarité, d'éducation et de lutte contre toutes les formes de violence et discrimination : Renforcer les aides aux actions éducatives et d'insertion des clubs ; Renforcer les liens avec les fédérant Handisport, Sport Adapté et avec l'éducation nationale ; faire du football un acteur majeur d'un sport durable.

6 La gouvernance

Une gouvernance collégiale, responsable au service d'une plus grande efficacité sur le terrain : accompagnement de la LFP ; mise en œuvre d'un plan d'accompagnement ultra marin ; amplifier la réforme de la gouvernance des Ligues et Districts.